

FORMATION A L'HABILITATION DES EXAMINATEURS-CORRECTEURS DELF DALF

Organisée par le Centre National des Examens Japon

Dates : du lundi 19 juin au vendredi 23 juin 2017 (voir programme détaillé)

Lieu : **Institut français du Japon – Tokyo**

15 Ichigaya-Funagawara-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 162-8415 Japon

Inscription :

La formation est gratuite et dans la limite de 25 participants.

Pour vous inscrire, merci de faire parvenir votre CV et une lettre de motivation à

sidonie.lacome@institutfrancais.jp

(Merci de préciser les niveaux que vous souhaitez présenter après avoir lu les informations ci-après)

Généralités :

Les participants à une formation d'examineurs-correcteurs doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française et une expérience suffisante de l'enseignement du français langue étrangère. En tout état de cause, un francophone non natif devra être au minimum titulaire du niveau B2 pour suivre une formation d'examineurs-correcteurs (qui lui permettra d'être habilité jusqu'à son niveau N-1). Cependant, un francophone non natif, qui maîtrise le niveau linguistique adéquat, pourra être habilité comme examinateur-correcteur jusqu'au niveau C2.

L'habilitation nécessite une assiduité totale à cette formation et sera validée en fonction des résultats aux évaluations qui seront proposées au cours de cette formation mais aussi des compétences didactiques et de communication des candidats.

L'habilitation permet d'intégrer le dispositif DELF DALF Japon et suppose un engagement écrit et moral de la part du participant via la signature préalable d'une lettre d'engagement et d'une charte de confidentialité.

Trois possibilités :

- Vous n'avez jamais été habilité, vous pouvez suivre la formation complète ou une partie, mais toujours de manière consécutive. Exemple : formation des niveaux A, formation des niveaux A et B, formation des niveaux A, B et C.
- Vous êtes déjà habilité pour une partie des niveaux, vous pouvez compléter votre habilitation en suivant la formation des niveaux manquants.
- Vous avez déjà été habilité, mais vous n'avez pas suivi de réhabilitation à temps, vous devez recommencer une formation de première habilitation.

Evaluation :

- L'évaluation des examinateurs-correcteurs est continue durant les phases d'analyse et d'évaluations de copies-types. Elle est également finale via les tests d'habilitation. Les tests de production orale auront lieu en présentiel. Les tests de production écrite auront lieu à distance (délai d'une semaine à compter de la fin de la formation).
- Un questionnaire d'évaluation de la formation sera remis aux participants et devra être obligatoirement rempli.